



## VACANCE DE POSTE

L'Administration Communale de Kehlen  
se propose d'engager à durée indéterminée

### **1 Éducateur Diplômé à raison de 30hrs/sem. (m/f)**

pour les besoins des Structures d'Accueil de la Commune de Kehlen

Le statut est celui de l'employé communal

L'employé communal sera classé au groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psychosocial et est rémunéré suivant règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux.

Les demandes doivent obligatoirement être accompagnées des pièces à l'appui suivantes:

- CV détaillé avec photo d'identité récente;
- extrait récent de l'acte de naissance;
- extraits récents du casier judiciaire (bulletin numéro 3 et bulletin spécial numéro 5 'Protection des mineurs');
- copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité;
- copie des diplômes et certificats d'études.

La connaissance des langues luxembourgeoise, française et allemande est indispensable.

Les demandes sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Kehlen, 15, rue de Mamer, L-8280 Kehlen, **pour le 31 août 2020 au plus tard.**

Kehlen, le 8 août 2020

Le collège des bourgmestre et échevins,